



**Arrêté portant permis de stationnement  
Pour travaux**

**Mairie de l'Ile Bouchard**

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur SOEN Antonin de la société ERTV domiciliée au 19 rue Christophe Platin 37230 à Fondettes en date du 02 octobre 2023, suite à l'arrêté 2023-09-164, qui souhaite effectuer des travaux de tirage et de raccordement de câble fibre optique pour orange dans les Chambres et Fourreaux Orange existant en occupant temporairement le domaine public rue Gambetta 37220 à l'Ile Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1**

Du mardi 03 octobre 2023 au mercredi 11 octobre 2023, Monsieur SOEN Antonin de l'entreprise ERTV demeurant au 19 rue Christophe Platin 37230 à Fondettes est autorisé à procéder à des travaux de tirage et de raccordement de câble fibre optique pour Orange dans les Chambres et Fourreaux Orange existant. Expansion de l'arrêté n°2023-09-164.

**Article 2**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Stationnement interdit au niveau du 02 et 4 rue Gambetta de 08h00 à 18h00 ;
- circulation : La circulation sera réduite à une voie et réglée par signaux manuels K10.

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4**

La société ERTV est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 04 octobre 2023

Arrêté n° 2023-10-176	
PUBLIÉ LE	04/10/2023
<b>ACTE EXÉCUTOIRE</b>	

